



**Voir aussi :**

[Site internet de l'AEV](#) <sup>[1]</sup>

[Page Facebook de l'AEV](#) <sup>[2]</sup>

**Contact :**

[aev@aev-iledefrance.fr](mailto:aev@aev-iledefrance.fr) <sup>[3]</sup>

Toute l'année, l'Agence des Espaces Verts (AEV) entretient la forêt pour mieux préserver la faune et la flore.

Balade à vélo avec les enfants, footing, découverte de la nature... les Buttes du Parisis offrent de nombreuses activités.

Lors de vos balades, vous avez sans doute remarqué un éclaircissement de la forêt. Ne vous y trompez pas, les coupes des arbres participent à la gestion durable et responsable de la forêt. C'est le cas par exemple de la disparition de certains arbres qui, trop anciens, ne permettaient pas aux jeunes semis de pousser. Ces coupes garantissent le renouvellement de la forêt. Des éclaircies sont aussi pratiquées afin de laisser l'espace nécessaire à l'épanouissement des plus beaux arbres. Les cheminements créés à intervalles réguliers sont destinés au passage des entretiens forestiers, et disparaîtront progressivement.

### **Une végétation en pleine renaissance**

Plantée dans les années 1940, la forêt est acquise petit à petit par l'AEV, qui renouvelle progressivement les peuplements. Les châtaigniers constituent l'essentiel du boisement sur les sols acides des Buttes. Les autres essences restent peu diversifiées, même si une forêt pionnière de robiniers et d'érables s'y développe peu à peu. Si vous souhaitez de plus amples informations sur la gestion forestière de l'AEV, rendez-vous au comité d'usagers des Buttes du Parisis qui se tient une fois par an.

---

**Source URL:** <https://www.ville-cormeilles95.fr/article/la-foret-des-buttes-du-parisis-se-renouvelle>

**Liens**

[1] [https://www.google.fr/url?](https://www.google.fr/url?sa=t&amp;rct=j&amp;q=&amp;esrc=s&amp;source=web&amp;cd=1&amp;cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjL9N6P8PJSAhUB2BoKHaYkAAcQFggcMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.aev-iledefrance.fr%2F&usq=AFQjCNGpB78jkg5E1drvuyDvmG7je7UyKg&sig2=W0q50kBLdVyDlj4xpMfjSA)

[sa=t&amp;rct=j&amp;q=&amp;esrc=s&amp;source=web&amp;cd=1&amp;cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjL9N6P8PJSAhUB2BoKHaYkAAcQFggcMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.aev-iledefrance.fr%2F&usq=AFQjCNGpB78jkg5E1drvuyDvmG7je7UyKg&sig2=W0q50kBLdVyDlj4xpMfjSA](https://www.google.fr/url?sa=t&amp;rct=j&amp;q=&amp;esrc=s&amp;source=web&amp;cd=1&amp;cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjL9N6P8PJSAhUB2BoKHaYkAAcQFggcMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.aev-iledefrance.fr%2F&usq=AFQjCNGpB78jkg5E1drvuyDvmG7je7UyKg&sig2=W0q50kBLdVyDlj4xpMfjSA)

[2] <https://www.facebook.com/aev.idf/?fref=ts>

[3] <mailto:aev@aev-iledefrance.fr>